



ELECTIONS MUNICIPALES

LE PROGRAMME DU SERVICE ADMINISTRATIF INTERCOMMUNAL

Traditionnellement, les périodes qui précèdent et suivent le renouvellement des assemblées communales et intercommunales sont des périodes où les élus et les services ont beaucoup d'interrogations, de préoccupations... et de travail !

Pour vous guider et vous aider à franchir ces étapes plus sereinement, le S.A.I. proposera à ses adhérents diverses prestations incluses dans l'abonnement.

Notre programme spécialement conçu pour vous sera le suivant :

La parution du « Mémento des élections »

Les habitués de cette période connaissent parfaitement notre Mémento ! Ce guide pratique de toutes les mesures à prendre, étape par étape, du début de la période électorale jusqu'à la finalisation de l'installation des Assemblées permet de répondre à la majorité des questions. Lors du renouvellement de 2014, nous l'avions doublé d'un Mémento spécial communautés.

Les nouveautés pour le renouvellement de 2020 seront les suivantes :

- Division du Mémento des élections municipales en 3 parties, ce qui nous permettra de prendre en compte les réformes et recalage des calendriers au fur et à mesure de leur parution officielle et de s'adapter à vos besoins sur une période donnée :

- La partie relative à la préparation du scrutin sera envoyée en septembre. Elle intégrera notamment les dispositions sur les candidatures et les compositions de listes, les communications institutionnelles et de campagne et leur financement.
- La partie relative au scrutin lui-même vous sera transmise en janvier 2020, et intégrera les éléments techniques de la préparation des bureaux de vote, du déroulement du vote, du dépouillement, etc...
- Enfin, immédiatement après le premier tour de scrutin, sera transmise la partie relative à l'installation des assemblées et au statut de l' élu.

- Le Mémento des intercommunalités sera réédité. Il sera enrichi de dispositions particulières relatives aux Syndicats intercommunaux et envoyé rapidement après l'installation des conseils municipaux.

La diffusion de toutes ces pièces sera faite de manière privilégiée par voie électronique, notamment pour vous permettre de diffuser plus vite et plus facilement les documents au sein de votre structure. A la demande, nous pourrions bien sûr vous adresser un exemplaire papier.

L'organisation de Séances d'actualisation des connaissances (SAC) thématiques « Organisation des élections »

Ces SAC auront lieu la dernière semaine de novembre. Exceptionnellement, elles ne seront pas organisées selon le schéma habituel « secrétaires de communes rurales » et « cadres », mais seront organisées selon le schéma « communes de moins de 1000 habitants » et « communes de 1000 habitants et plus ».

Les premières seront animées par Françoise PRUET sur les 6 sites habituels (Bénéjacq, Bidos, Iholdy, Lacq, Mauléon et Sévignacq) et les secondes par Julien PÉLISSIER sur 3 sites (Hasparren, Pau et Puyoô).

La mise à jour quasi-quotidienne du site internet sur la rubrique correspondante

Le site Internet, déjà très fourni, sera enrichi au fur et à mesure de toutes les parutions des textes, circulaires et notes, mais également des questions que vous vous posez et auxquelles nous répondons. Cela représente donc au quotidien une veille juridique et réactive sur le sujet mais aussi l'enrichissement mutuel par le réseau de nos 609 adhérents dont vous êtes.

N'hésitez pas à aller consulter dès à présent la rubrique, <https://www.apgl64.fr/service-administratif/services-a-la-population/elections/> ni, bien sûr, à enregistrer notre site dans vos favoris !

Et toujours :

L'information par l'envoi des Newsletters spéciales : afin de ne pas saturer vos boîtes mails que nous savons débordantes, nous nous efforcerons de cibler l'information urgente et nécessaire pour vous. En 2014, 3 newsletters spéciales avaient ainsi été envoyées ;

La consultation personnalisée : pour toutes les questions pour lesquelles vous ne trouverez pas de réponse, n'hésitez pas à nous contacter du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h15 à 17h30 au 05.59.84.59.41 ou par mail service.administratif@apgl64.fr

Toute l'équipe du Service administratif Intercommunal vous souhaite

une belle année d'élections et vous dit à bientôt !

Juillet 2019

**Envie de plus d'informations ?
Besoin de retrouver une actualité précédente ?
D'approfondir une thématique ?**

N'hésitez pas à consulter la page Internet service administratif et ses rubriques classées par thèmes !
<http://www.apgl64.fr/service-administratif/>



Service Administratif
Intercommunal

Tél. : 05 59 84 59 41
Fax : 05 59 84 59 47
service.administratif@apgl64.fr



Service
Informatique
Intercommunal
(SII)



Service
Technique
Intercommunal
(STI)



Service
d'Urbanisme
Intercommunal
(SUI)



Service
Voirie et Réseaux
Intercommunal
(SVRI)

Si vous souhaitez ne plus recevoir la newsletter, merci de nous en informer à : service.administratif@apgl64.fr

